

**Harvest Banks & Buildings Income Fund**

États financiers annuels

31 décembre 2015

## HARVEST Banks & Buildings Income Fund

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En sa qualité de gestionnaire du Fonds, Harvest Portfolio Group Inc. a préparé les états financiers ci-joints, qui ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations figurant dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient les procédés appropriés permettant d'assurer la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements du gestionnaire. Les principales méthodes comptables, qui s'appliquent au Fonds selon le gestionnaire, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe du Fonds. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Son rapport est joint aux états financiers dont il fait partie intégrante.

Pour le compte de Harvest Portfolios Group Inc.,

*Signed* "Michael Kovacs"

Michael Kovacs  
Président et chef de la direction

*Signed* "Daniel Lazzar"

Daniel Lazzar  
Chef des finances

Oakville (Canada)  
Le 21 mars 2016



Le 21 mars 2016

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux porteurs de parts de Harvest Banks & Buildings Income Fund (le « Fonds »)**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

---

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l*  
*PwC Tower, 18 York Street, bureau 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2*  
*Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

**(Signed) "PricewaterhouseCoopers LLP"**

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre	2015	2014
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements	16 516 094 \$	21 158 146 \$
Trésorerie	489 585	-
Dividendes et intérêts à recevoir	48 736	50 557
	<b>17 054 415</b>	<b>21 208 703</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Découvert bancaire	-	20 300
Rachats à payer	8 088	63 710
Distributions à payer (note 4)	36 362	45 683
	<b>44 450</b>	<b>129 693</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>17 009 965 \$</b>	<b>21 079 010 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Série R	6 306 733 \$	7 965 541 \$
Série A	9 119 811	11 313 543
Série F	1 554 410	1 798 342
Série D	29 011	1 584
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)</b>		
Série R	462 797	566 675
Série A	689 629	821 882
Série F	108 972	123 847
Série D	2 107	112
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>		
Série R	13,63 \$	14,06 \$
Série A	13,22	13,77
Série F	14,26	14,52
Série D	13,77	14,14

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
<b>Revenu</b>		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	550 206 \$	684 824 \$
Intérêts à distribuer	28 580	73 243
Gain (perte) net latent sur la vente des placements	2 452 456	1 981 664
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 971 522)	468 288
Gain (perte) net sur les placements	1 059 720	3 208 019
Autres revenus		
Gain (perte) de change net réalisé	9 787	(9 928)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change	66	141
Autres revenus	9 853	(9 787)
<b>Revenu total (net)</b>	<b>1 069 573 \$</b>	<b>3 198 232 \$</b>
<b>Charges (note 5)</b>		
Frais de gestion	234 369	296 486
Frais de service	173 099	225 368
Retenues d'impôt	12 210	35 147
Coûts des communications aux porteurs de parts	34 167	34 453
Honoraires d'audit	30 711	34 260
Honoraires des agents des transferts	33 591	40 082
Droits de garde et frais bancaires	39 658	43 193
Frais du comité d'examen indépendant	2 229	6 472
Droits de dépôt	20 499	17 049
Frais juridiques	7 228	20 159
Coûts de transactions (note 7)	26 309	18 717
<b>Total des charges</b>	<b>614 070 \$</b>	<b>771 386 \$</b>
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	(34 888)	(41 367)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>490 391 \$</b>	<b>2 468 213 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – <b>série R</b>		
	206 531 \$	956 163 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – <b>série A</b>		
	214 999	1 298 131
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – <b>série F</b>		
	68 356	213 835
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – <b>série D</b>		
	505	84 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – <b>série R (note 4)</b>		
	0,40 \$	1,50 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – <b>série A (note 4)</b>		
	0,29	1,34
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – <b>série F (note 4)</b>		
	0,58	1,62
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – <b>série D (note 4)</b>		
	1,02	0,76

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## HARVEST Banks & Buildings Income Fund

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES – TOUTES SÉRIES</b>		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	21 079 010 \$	25 655 994 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	490 391 \$	2 468 213 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	608 230	2 189 325
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	669 456	823 696
Rachat de parts rachetables	(4 697 298)	(8 614 479)
<b>Augmentation (diminution) nette des transactions sur parts rachetables</b>	<b>(3 419 612) \$</b>	<b>(5 601 458) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
Gains en capital	(1 007 995)	-
Remboursement de capital	(131 829)	(1 443 739)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(1 139 824) \$</b>	<b>(1 443 739) \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	17 009 965 \$	21 079 010 \$

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES – SÉRIE R</b>		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	7 965 541 \$	9 579 114 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	206 531 \$	956 163 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	14 248	124 704
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	289 634	365 651
Rachat de parts rachetables	(1 727 779)	(2 432 278)
Transfert de parts rachetables	(12 500)	(98,624)
<b>Augmentation (diminution) nette des transactions sur parts rachetables</b>	<b>(1 436 397) \$</b>	<b>(2 040 547) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
Gains en capital	(308 674)	-
Remboursement de capital	(120 268)	(529 189)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(428 942) \$</b>	<b>(529 189) \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	6 306 733 \$	7 965 541 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## HARVEST Banks & Buildings Income Fund

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES – SÉRIE A</b>		
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	11 313 543 \$	14 143 047 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	214 999 \$	1 298 131 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	418 866	1 611 623
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	327 616	395 672
Rachat de parts rachetables	(2 518 373)	(5 428 491)
Transfert de parts rachetables	(24 161)	98 624
<b>Augmentation (diminution) nette des transactions sur parts rachetables</b>	<b>(1 796 052) \$</b>	<b>(3 322 572) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
Gains en capital	(601 591)	-
Remboursement de capital	(11 088)	(805 063)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(612 679) \$</b>	<b>(805 063) \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	9 119 811 \$	11 313 543 \$

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES – SÉRIE F</b>		
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 798 342 \$	1 933 833 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	68 356 \$	213 835 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	142 116	451 498
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	51 814	62 327
Rachat de parts rachetables	(445 149)	(753 710)
Transfert de parts rachetables	36 661	-
<b>Augmentation (diminution) nette des transactions sur parts rachetables</b>	<b>(214 558) \$</b>	<b>(239 885) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
Gains en capital	(97 730)	-
Remboursement de capital	-	(109 441)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(97 730) \$</b>	<b>(109 441) \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 554 410 \$	1 798 342 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## HARVEST Banks & Buildings Income Fund

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES – SÉRIE D</b>		
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre et pour la période allant du 9 juillet 2014 (début des activités) au 31 décembre 2014</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 584 \$	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	505 \$	84 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	33 000	1 500
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	392	46
Rachat de parts rachetables	(5 997)	-
<b>Augmentation (diminution) nette des transactions sur parts rachetables</b>	<b>27 395 \$</b>	<b>1 546 \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
Remboursement de capital	(473)	(46)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(473) \$</b>	<b>(46) \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice</b>	<b>29 011 \$</b>	<b>1 584 \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

## HARVEST Banks & Buildings Income Fund

<b>TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	490 391 \$	2 468 213 \$
<b>Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie :</b>		
(Gain) réalisé à la vente de placements	(2 452 456)	(1 981 664)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 971 522	(468 288)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur opérations de change	(66)	(141)
Produit de la vente de placements	9 717 004	8 164 239
Acquisition de placements	(4 594 018)	(1 654 494)
Variation nette de l'actif et du passif sans effet sur la trésorerie	1 887	35 579
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>5 134 264 \$</b>	<b>6 563 444 \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	608 230	2 189 325
Rachat de parts rachetables	(4 752 920)	(8 605 219)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables (après réinvestissement des distributions)	(479 689)	(631 381)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(4 624 379) \$</b>	<b>(7 047 275) \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	509 885	(483 831)
(Découvert bancaire) trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	(20 300)	463 531
<b>Trésorerie (découvert bancaire), à la clôture de l'exercice</b>	<b>489 585 \$</b>	<b>(20 300) \$</b>
<b>Autres informations sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts reçus durant l'exercice*	28 580 \$	73 243 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt*	539 817	685 238

\*Inclus dans les activités d'exploitation

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2015

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Valeur comptable (\$)	% de l'actif net
<b>ACTIONS</b>				
<b>Immobilier</b>				
88 824	Fonds de placement immobilier BTB	191 281	391 714	2,3
50 000	Fonds de placement immobilier Crombie	457 979	640 000	3,8
30 000	First Capital Realty inc.	571 933	550 500	3,2
55 000	Killam Properties Inc.	585 750	578 050	3,4
30 000	Mainstreet Equity Corporation	684 860	902 100	5,3
100 000	Pure Industrial Real Estate Trust	451 654	437 000	2,6
55 000	Slate Office REIT	443 025	387 750	2,3
35 000	Slate Retail REIT	464 026	506 100	3,0
30 000	Smart Real Estate Investment Trust	853 680	905 700	5,3
74 490	Timbercreek Mortgage Investment Corp.	751 672	564 634	3,3
		5 455 860	5 863 548	34,5
<b>Banques et autres services financiers</b>				
43 000	Bank of America Corporation	351 011	1 005 278	5,9
8 000	Banque de Montréal	452 244	624 640	3,7
35 000	Barclays PLC, CAAE	563 390	630 096	3,7
38 000	Element Financial Corporation	624 040	634 600	3,7
7 000	JPMorgan Chase & Co.	252 782	642 056	3,8
22 000	Financière Manuvie	484 220	456 280	2,7
64 000	Regions Financial Corporation	645 694	853 463	5,0
10 000	Banque Royale du Canada	526 718	741 500	4,3
20 000	Financière Sun Life	507 083	863 000	5,1
9 600	SunTrust Banks, Inc.	329 555	571 287	3,3
8 000	La Banque de Nouvelle-Écosse	416 634	447 760	2,6
18 400	La Banque Toronto-Dominion	682 372	998 016	5,9
10 500	Wells Fargo & Co.	288 702	792 870	4,7
		6 124 445	9 260 846	54,4
<b>Services publics</b>				
20 000	Brookfield Renewable Energy Partners L.P.	602 939	725 400	4,3
		602 939	725 400	4,3
<b>Pipelines</b>				
30 000	Inter Pipeline Ltd.	726 900	666 300	3,9
		726 900	666 300	3,9
<b>Total des placements</b>		<b>12 910 144</b>	<b>16 516 094</b>	<b>97,1</b>
<b>Autres actifs moins les passifs</b>			<b>493 871</b>	<b>2,9</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>17 009 965</b>	<b>100,0</b>

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## NOTES ANNEXES

31 décembre 2015

### 1. INFORMATION GÉNÉRALE

Le Harvest Banks & Buildings Income Fund (le « Fonds ») est une fiducie de placement créée sous le régime des lois de la province de l'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie datée du 25 septembre 2009, dans sa version modifiée et mise à jour, date de création du Fonds. Il n'y a pas eu d'activités importantes au sein du Fonds entre la date de création et le début des activités, le 23 octobre 2009. Le siège social du Fonds est au 710 Dorval Drive à Oakville (Ontario), L6K 3V7.

Le Fonds a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 18 octobre 2011 (la « date de la conversion »). À la date de conversion, les parts sont devenues rachetables à la valeur liquidative unitaire, sur une base quotidienne, et le Fonds est devenu assujéti au Règlement 81-102.

Les objectifs de placement du Fonds consistent à procurer aux porteurs de parts des distributions mensuelles et à optimiser le rendement total. Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investira dans un portefeuille géré de façon dynamique, composé principalement de titres d'émetteurs du secteur bancaire, d'autres émetteurs financiers et d'émetteurs du secteur immobilier.

Le Fonds offre des parts des séries R, A, F et D uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits. À la date de conversion, tous les investisseurs existants au 18 octobre 2011 ont obtenu une part de série R pour chaque part détenue. Des nouvelles souscriptions de parts de la série R sont offertes uniquement aux porteurs existants, moyennant des frais d'acquisition initiaux. Les parts de série A, qui ont été créées le 18 octobre 2011 mais ont commencé leurs activités le 22 octobre 2011, sont offertes à tous les investisseurs, moyennant des frais d'acquisition initiaux et des frais de service supérieurs à ceux des parts de série R. Aucun frais d'acquisition initiaux et aucun frais de conseils ne sont exigés pour les parts de série F, qui ont été créées le 18 octobre 2011 mais ont commencé leurs activités le 27 octobre 2011. Ces parts sont habituellement offertes uniquement aux investisseurs qui disposent de comptes à programme contre rémunération auprès de courtiers. Les parts de série D ont été créées le 20 juin 2014, mais n'ont commencé leurs activités que le 9 juillet 2014. Elles ne comportent aucuns frais de souscription, leurs frais de service sont inférieurs à ceux des parts de série R et A et elles sont offertes à tous les investisseurs.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (l'« IASB »). La publication de ces états financiers a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 21 mars 2016.

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transaction concernant les actifs et passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris les placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les valeurs comptables de tous les autres actifs et passifs financiers au coût amorti et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapprochent de leur juste valeur en raison d'échéance à court terme. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Aux 31 décembre 2014 et 2015, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé selon les IFRS.

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## Juste valeur des placements

Les placements négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours boursier qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus incluent des actions, des obligations et d'autres instruments de créance.

Les titres détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, les cours du marché ne sont pas faciles à obtenir doit correspondre à la juste valeur, déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres peut être déterminée à l'aide de modèles d'évaluation fondés en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec le cours de titres comparables ou similaires, l'obtention de renseignements liés aux évaluations auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques concernant un placement et le recours à d'autres indicateurs de valeur disponibles. Ces valeurs sont évaluées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimée des titres et des intérêts susmentionnés peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. Le risque de crédit perçu de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée jusqu'à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

## Classement des parts rachetables

Selon les IFRS, la norme IAS 32 (Instruments financiers : Présentation) exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers, à moins que certains critères soient respectés. Le Fonds a émis plusieurs catégories de parts ayant le même rang de subordination mais pas le même barème de frais applicables (note 5). En conséquence, les parts n'ont pas toutes les mêmes caractéristiques et doivent être présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

## Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts.

## Opérations de placement et constatation des revenus

Les intérêts à fin de distribution mentionnés sur les états du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro qui sont amorties de façon linéaire. Les gains (et les pertes) nets réalisés à la vente de placements et la plus-value (la moins-value) latente des placements sont calculés selon le coût moyen. Le coût moyen ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les distributions reçues de fiducies de revenu sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente de cette information. Les distributions des fiducies de placement qui sont traitées comme un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement sous-jacente.

## Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Les frais de gestion et de service directement attribuables à une série sont imputés à cette série. Les frais d'exploitation, revenus, gains et pertes en capital réalisés et latents communs du Fonds sont habituellement répartis entre les séries proportionnellement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif à chacune.

## Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans les états du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements », respectivement. Les gains ou pertes de change réalisés ou latents sur des actifs, passifs et revenus, autres que des placements libellés en devises, sont inclus dans les états du résultat global, aux postes « Gain (perte) net de change réalisé » et « Variation nette du gain (perte) de change latent », respectivement. Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte, à la fermeture de la séance. La valeur liquidative de chaque série du Fonds est obtenue en prenant la part attribuable à cette série des actifs communs du Fonds et en soustrayant la part attribuable à cette série des passifs communs ainsi que les passifs de cette série. Les frais directement attribuables à une série sont imputés à cette série. Les autres revenus et charges sont répartis entre les séries proportionnellement à leur valeur liquidative respective.

## Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour cette série pendant l'exercice visé.

## Impôt sur le revenu et autres impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Aux fins fiscales, le Fonds clôture son exercice au 31 décembre. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement sur une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital réalisés dans le futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être appliquées au revenu imposable des 20 années suivantes. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds n'avait enregistré aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée en avant à des fins fiscales.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds sont généralement assujétiés à la TVH au taux de 13 %. La TVH est calculée selon la résidence des porteurs de parts du Fonds à des moments précis, et non selon la localisation physique du gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

## Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

- a) Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications et ne pas être contraignants et exécutoires. Veuillez vous reporter à la note 6 pour de plus amples informations à propos de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

- b) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants quant à l'activité du Fonds pour déterminer si le but de celui-ci est d'investir sur la base du rendement global pour l'application de l'option de la juste valeur en vertu de la norme IAS 39 Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Les jugements les plus significatifs qui ont été effectués visent notamment à déterminer si certains placements sont détenus à des fins de transaction et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## Normes comptables publiées mais non encore adoptées

### IFRS 9, Instruments financiers

La version définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 présente un modèle de classement et d'évaluation, un modèle de dépréciation prospectif unique fondé sur les « pertes attendues » et une approche substantiellement nouvelle de la comptabilité de couverture. Cette nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie et sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Ce nouveau modèle unique de dépréciation applicable à tous les instruments financiers exigera une comptabilisation plus ponctuelle des pertes de crédit attendues. Il apporte également des changements sur le plan du risque de crédit propre à l'entité en permettant d'évaluer le passif à la juste valeur, si bien que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à une entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. La norme IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 mais peut être adoptée plus rapidement. De plus, les changements concernant le crédit propre à une entité peuvent être appliqués plus rapidement de façon isolée sans changer les méthodes de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds est en train d'évaluer les effets de la norme IFRS 9 et n'a pas encore décidé de la date à laquelle celle-ci serait adoptée.

## 4. PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et de séries. Les parts du Fonds sont offertes à la vente de façon continue et peuvent être achetées ou rachetées à chaque date d'évaluation à la valeur liquidative par part d'une série donnée. La valeur liquidative par part déterminée aux fins de souscription ou de rachat est obtenue en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série (soit la juste valeur totale des actifs attribuables à la série, moins les passifs attribuables à cette série) par le nombre total de parts de la série du Fonds en circulation à ce moment.

Les parts suivantes ont été émises et rachetées pendant l'exercice indiqué :

	Parts en circulation			
	Série R	Série A	Série F	Série D
<b>Total des parts en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>713 792</b>	<b>1 067 273</b>	<b>141 152</b>	<b>-</b>
Parts rachetables émises	9 088	119 065	17 771	109
Parts rachetables émises sur réinvestissement	26 358	29 037	4 382	3
Parts rachetables rachetées	(175 202)	(400 948)	(39 458)	-
Parts rachetables transférées entre séries	(7 361)	7 455	-	-
<b>Total des parts en circulation au 31 décembre 2014</b>	<b>566 675</b>	<b>821 882</b>	<b>123 847</b>	<b>112</b>
Parts rachetables émises	1 029	30 783	9 775	2 397
Parts rachetables émises sur réinvestissement	20 903	24 264	3 599	28
Parts rachetables rachetées	(124 928)	(185 496)	(30 784)	(430)
Parts rachetables transférées entre séries	(882)	(1 804)	2 535	-
<b>Total des parts en circulation au 31 décembre 2015</b>	<b>462 797</b>	<b>689 629</b>	<b>108 972</b>	<b>2 107</b>

Les nombres moyens pondérés de parts en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se sont élevés à 515 480 pour la série R (636 719 en 2014), 735 769 pour la série A (967 705 en 2014), 117 231 pour la série F (131 813 en 2014) et 493 pour la série D (109 en 2014).

## Distributions

Les distributions mensuelles aux porteurs de parts sont déclarées et versées aux porteurs de parts inscrits à la date d'évaluation précédant la fin du mois et automatiquement réinvesties à la valeur liquidative en parts additionnelles du Fonds à la fin du mois, sauf pour les porteurs de parts ayant expressément demandé un versement en trésorerie. Le total des distributions s'est élevé à 1 139 824 \$ (0,84 \$ par part) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (1 443 739 \$ ou 0,84 \$ par part en 2014).

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## 5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

### Frais de gestion et frais de service

Harvest Portfolios Group Inc. est le gestionnaire du Fonds et il lui incombe de gérer ou de faire gérer l'ensemble des activités et des opérations du Fonds ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire fait appel à Avenue Investment Management Inc. (« Avenue » ou « le gestionnaire des placements ») pour fournir au Fonds des services de gestion des placements et verse à Avenue des frais pour la prestation de ses services de conseils, à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds, lesquels sont calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds.

Chaque série de parts verse au gestionnaire des frais de gestion annuels (taxes en sus) basés sur un pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne des actifs du Fonds correspondant à cette série (les « frais de gestion »).

Le gestionnaire peut verser aux courtiers des frais de service en lien avec les parts des séries A, D et R pour les services permanents qu'ils fournissent aux épargnants y compris les conseils en placement et la mise à disposition de relevés de compte et de bulletins. En général, les frais de service et taxes exigibles sont payables mensuellement à terme échu, en fonction de l'actif total investi dans chaque série de parts du Fonds par tous les clients du courtier tout au long du mois. Le gestionnaire peut changer ou annuler les frais de service à tout moment.

Les frais diffèrent selon les séries de parts du Fonds, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Série du Fonds	Frais de gestion annuels	Frais de service au courtier	Frais totaux
R	1,10 %	0,40 %	1,50 %
A	1,10 %	1,25 %	2,35 %
F	1,10 %	0,00 %	1,10 %
D	1,10 %	0,25 %	1,35 %

### Frais d'exploitation

Le Fonds est responsable de toutes les charges liées à son exploitation et à la conduite de ses affaires, notamment les frais juridiques et les honoraires d'audit, les intérêts, les taxes et les frais d'administration liés au rachat des parts, ainsi que des coûts liés aux rapports financiers et aux autres communications, des frais et des charges liés au comité d'examen indépendant (« CEI »), notamment les honoraires des membres du CEI, et des frais de conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges pour le compte du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et se fait ensuite rembourser.

Le gestionnaire pourrait, dans certains cas, prendre en charge une portion des frais d'exploitation du Fonds. Le montant des frais pris en charge pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 34 888 \$ (41 367 \$ en 2014). Le gestionnaire pourrait en tout temps cesser de prendre ces frais en charge sans avis préalable aux porteurs de parts.

### Autres charges

Le Fonds remboursera au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables que le gestionnaire a engagés pour rendre des services au nom du Fonds et en lien avec les tâches dont il doit s'acquitter pour le Fonds. Ces frais comprennent notamment les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et honoraires de conseils, le coût lié aux administrateurs indépendants du gestionnaire et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre des appels publics à l'épargne continue du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire, entre tous les fonds d'Harvest Portfolios Group Inc. et les séries de chaque fonds concerné. Ces frais se sont élevés à 25 451 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (22 776 \$ en 2014) et sont inclus dans les coûts des communications aux porteurs qui figurent dans les états du résultat global.

## 6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à plusieurs risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire vise à atténuer ces risques en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui géreront les titres des portefeuilles du Fonds quotidiennement, en fonction des événements du marché et des objectifs de placement du Fonds. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également mis en place une structure de gouvernance qui supervise les activités de placement du Fonds et surveille sa conformité à la stratégie de placement énoncée et à la réglementation en matière de valeurs mobilières.

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## Autre risque de prix

L'autre risque de prix provient de la fluctuation des cours et de son effet sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. La situation du marché des actions, plutôt que le rendement individuel de chaque société, peut avoir une incidence sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds. La conjoncture économique et financière générale influe sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 31 décembre 2015, 97,1 % de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables (98,3 % au 31 décembre 2014) se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice aurait augmenté ou diminué d'environ 825 805 \$ (1 035 991 \$ au 31 décembre 2014).

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

## Risque de change

Le risque de change provient du risque que la valeur d'un placement libellé dans une devise autre que la monnaie de fonctionnement du Fonds fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs nets monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Devise	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Exposition*	% de l'actif net	Exposition*	% de l'actif net
Dollars américains	4 506 579 \$	26,5 %	5 356 560 \$	25,4 %

\*En dollars canadiens

Les expositions non monétaire et monétaire au risque de change s'élèvent à 4 495 050 \$ (5 347 582 \$ au 31 décembre 2014) et à 11 529 \$ (8 978 \$ au 31 décembre 2014) respectivement.

Au 31 décembre 2015, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes les autres devises, tous les autres facteurs étant constants, l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 225 329 \$ (267 828 \$ au 31 décembre 2014) ou 1,3 % (1,3 % au 31 décembre 2014). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient de la possibilité qu'une variation des taux d'intérêt influe sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Un fonds qui investit dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations et des instruments du marché monétaire, est sensible aux variations des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de ces instruments monte.

En outre, les titres à revenu fixe à longue échéance sont habituellement plus sensibles aux variations des taux d'intérêt. Le Fonds ne détenait aucun titre à revenu fixe au 31 décembre 2015. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, si les taux d'intérêt avaient fluctué de 1,0 %, les intérêts reçus par le Fonds auraient varié de 4 383 \$.

Aux 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, le fonds n'avait aucun passif portant intérêt.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt en fonction, soit de la durée jusqu'à l'échéance, soit de la modification contractuelle des taux au 31 décembre 2014.

Instruments de créance : 31 décembre 2014	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
De 1 à 5 ans	438 335	2,1
<b>Total</b>	<b>438 335</b>	<b>2,1</b>

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme la possibilité qu'un fonds ne soit pas en mesure d'effectuer ses règlements ou de s'acquitter de ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, puisque les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts à chaque date d'évaluation. Afin de maintenir une liquidité suffisante, le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés activement sur des marchés publics et peuvent être facilement cédés pour obtenir des liquidités. Les parts rachetables le sont sur demande, selon le choix du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que les échéances contractuelles soient représentatives des flux de trésorerie réels, car le détenteur de ces instruments les conserve habituellement durant une période plus longue.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, tous les passifs financiers du Fonds présentaient des échéances inférieures à trois mois.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds qui visent des titres cotés sont réglées et payées à la livraison, par l'intermédiaire de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement est effectué à l'achat, une fois que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le Fonds détient des titres de créance à revenu fixe au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Le risque est en grande partie atténué par les normes de qualité utilisées pour sélectionner les titres de sociétés. Des analyses de solvabilité continues sont réalisées sur tous les titres du Fonds et le niveau de risque est réduit au minimum grâce à une diversification minutieuse parmi les secteurs d'activité et les émetteurs. Le risque de crédit maximum de ces placements correspond à leur juste valeur au 31 décembre 2014.

Aux 31 décembre 2014, le Fonds avait investi dans des titres de créance qui n'étaient pas notés.

## Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

**Niveau 1 :** cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

**Niveau 2 :** données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir, des prix) ou indirectement (à savoir, des dérivés de prix);

**Niveau 3 :** les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les différents niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont présumés avoir été effectués à l'ouverture de l'exercice de référence.

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs ci-dessous.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2015				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Totaux (\$)
<b>Actions</b>				
Actions ordinaires	11 892 334	-	-	11 892 334
Parts de sociétés en commandite	725 400	-	-	725 400
CAAE	630 096	-	-	630 096
Fiducies de placement immobilier	3 268 264	-	-	3 268 264
<b>Total des placements à la juste valeur</b>	<b>16 516 094</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 516 094</b>

## HARVEST Banks & Buildings Income Fund

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2014				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Totaux (\$)
<b>Actions</b>				
Actions ordinaires	15 467 186	-	-	15 467 186
Parts de sociétés en commandite	718 000	-	-	718 000
CAAE	608 487	-	-	608 487
Fiducies de placement immobilier	3 926 138	-	-	3 926 138
<b>Total des actions</b>	<b>20 719 811</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 719 811</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations de sociétés	438 335	-	-	438 335
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>438 335</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>438 335</b>
<b>Total des placements à la juste valeur</b>	<b>21 158 146</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 158 146</b>

Le Fonds ne détenait aucun titre classé dans le niveau 3 aux 31 décembre 2015 et 2014. Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 ou durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La valeur des actions et des titres de créance de niveau 1 se base sur les prix cotés.

### Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds selon les régions et catégories.

#### Régions

Au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	\$*	% de l'actif net	\$*	% de l'actif net
<b>Canada</b>	12 021 044	70,7	15 810 564	75,0
<b>États-Unis</b>	4 495 050	26,4	5 347 582	25,4
<b>Total</b>	<b>16 516 094</b>	<b>97,1</b>	<b>21 158 146</b>	<b>100,4</b>

\* En dollars canadiens

Secteurs d'activité (pourcentages de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	% de l'actif net	% de l'actif net
Immobilier	34,5	37,7
Banques et autres services financiers	54,4	50,1
Services publics	4,3	3,4
Pipelines	3,9	5,1
Autres émetteurs publics	-	2,0
Titres à revenu fixe	-	2,1
<b>Total</b>	<b>97,1</b>	<b>100,4</b>

## 7. RABAIS DE COURTAGE

Les commissions de courtage payées à certains courtiers peuvent couvrir, en plus du coût des services de courtage liés aux opérations sur titres, des services d'analyse de placements fournis au gestionnaire des placements. Les commissions versées aux courtiers pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 ne comprennent pas de services d'analyse de placements.

# HARVEST Banks & Buildings Income Fund

## Head Office

710 Dorval Drive, Suite 209  
Oakville, ON L6K 3V7  
Phone Number: 416.649.4541  
Toll Free: 866.998.8298  
Fax Number: 416.649.4542  
Email: [info@harvestportfolios.com](mailto:info@harvestportfolios.com)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.